

**COMMISSION PARITAIRE****PROCÈS-VERBAL****de la séance du 25 janvier 2016****Présents :**

Grégoire ETRILLARD (arrivée à 18 h 23), Pierre FRANÇOIS, Amélie GAILLAT, Josselin MARC (départ à 19 h 31, procuration donnée à Amélie GAILLAT), Laure PESQUET, Anastasia STEINLEIN (arrivée à 19 h 14), Vincent TERRASSE.

**Absents ou excusés**

Omar BEN ABDERAHMAN, Pilar CALVO-ALVAREZ (procuration donnée à Pierre FRANÇOIS), Manuel FLAM, Sarah KNAFO, Martin LEWANDOWSKI (procuration donnée à Laure PESQUET), Laure MARCUS, Constance MAUBANT (procuration à Amélie GAILLAT), Daniel MUGERIN (procuration donnée à Pierre FRANÇOIS).

**Assistaient à la séance :**

Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante,
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire,
Sébastien THUBERT	responsable de la vie étudiante,
Yann ALGAN	doyen de l'École d'affaires publiques,
François-Antoine MARIANI	directeur exécutif de l'École d'affaires publiques,
Imola STREHO	responsable du master Affaires européennes,
Brigitte FOUILLAND	directrice exécutive de l'École urbaine.

\*

\* \*

I. École d'affaires publiques : point d'étape et d'intégration du master d'affaires européennes au sein de l'école	2
II. Présentation d'un projet de partenariat entre l'École urbaine et l'IEP de Bordeaux	6
III. Validation du relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 15 décembre 2015	9
IV. Validation du procès-verbal provisoire de la séance du 7 décembre 2015	9
V. Échange d'informations sur des questions diverses	10

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCÈS-VERBAL PROVISoire

de la séance du 25 janvier 2016

Laure PESQUET ouvre la séance à 18 h 08.

#### I. ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES : POINT D'ÉTAPE ET INTÉGRATION DU MASTER D'AFFAIRES EUROPÉENNES AU SEIN DE L'ÉCOLE

##### a) Exposé

Yann ALGAN présente un bilan de l'École d'affaires publiques (EAP). En 2015, 550 étudiants ont suivi la formation initiale de l'école, dont près de 130 étudiants internationaux. Après la rentrée, des motifs de satisfaction se sont fait jour, ainsi que des interrogations de la part des étudiants, notamment sur le schéma intellectuel et pédagogique initial qui prévoyait de nombreux cours de tronc commun obligatoires pour tous les élèves dans le même amphithéâtre. Cela a conduit les étudiants à suivre des cours par groupe de 150 : le format et le niveau n'étaient pas adaptés aux différents parcours des étudiants. Par exemple, certains étudiants devaient suivre un cours d'introduction au droit alors qu'ils avaient suivi des cours de droit au sein du Collège universitaire. Il était donc nécessaire de refondre les cours fondamentaux. Par ailleurs, il était également nécessaire de refondre les spécialités : la majorité d'entre elles étaient en français ; or les étudiants souhaitent bénéficier d'une offre en français et en anglais. Une réflexion est en cours pour basculer les filières existantes (énergie, santé, etc.) vers des traductions en anglais, tant en termes de langue que de positionnement sur le marché international. Une autre réflexion porte sur la création de nouvelles filières fortement demandées par les étudiants, comme le digital ou les *social policy in social innovation*. Enfin, dans son évolution, l'EAP souhaiterait intégrer le master Affaires européennes (MAE) : cela a déjà été évoqué devant la Commission paritaire et il avait été décidé d'attendre une année avant de représenter la question avec un point d'étape sur cette intégration. Cette dernière est importante dans le projet intellectuel et pédagogique de l'école puisque son objectif est de se positionner comme la plus grande École d'affaires publiques en Europe, comme une alternative au modèle anglo-saxon ou américain. Il n'était pas logique qu'elle n'intègre pas les questions européennes. À noter que cette intégration fait sens au niveau des formats de cours puisqu'elle permettra la mutualisation de cours et de conférences de méthode et la formation de cohortes d'étudiants raisonnablement constituées. Il existera toujours deux masters : un master généraliste *Public policy* (MPP) et un master plus spécialisé sur les affaires européennes. Ils se distingueront par leurs cours fondamentaux, mais se rejoindront au niveau de la spécialisation : il s'agit d'offrir un large éventail de choix aux étudiants.

Imola STREHO estime que l'intégration du MAE dans l'École d'affaires publiques arrive à point nommé puisqu'après cinq ans d'existence, le MAE a fait l'objet d'une évaluation. Sous la surveillance de Cornelia WOLL, un comité d'orientation s'est réuni au cours de l'été afin de faire le point sur la forme et les contenus du master. En cinq ans, le corps enseignant et les parcours se sont consolidés, mais c'est aussi une période qui a connu de nombreuses crises européennes. Le rapport du comité d'orientation met en évidence l'importance, voire la nécessité de maintenir le MAE dans l'offre de Sciences Po, mais souligne le manque de spécialités relatives aux politiques publiques dont les étudiants pourraient faire état quand ils candidatent. Le comité d'orientation a conclu sur la nécessité d'ajouter des parcours thématiques sur les politiques publiques européennes. L'intégration arrive donc réellement au bon moment puisque l'EAP se construit autour de *policy streams* : ces derniers pourront enrichir le parcours des étudiants du master *Public policy* et du master Affaires européennes. Un travail est en cours pour étudier l'impact des *policy streams* dans ces deux masters, ainsi que la création de nouveaux *policy streams* au sein de nouvelles filières ou dans des cours existants.

##### b) Questions et observations

Pierre FRANÇOIS se réjouit de cette intégration et indique qu'il ne comprenait pas la position extérieure du MAE. Il s'enquiert des pistes envisagées pour résoudre les difficultés relatives à l'hétérogénéité des niveaux – à la fois richesse pour l'école, mais complexité pour la gestion –, comme des cours d'été sur support numérique ou une modulation des enseignements en fonction des parcours antérieurs. Par ailleurs, il s'interroge sur la structure du MAE et demande pourquoi il ne devient pas une spécialité de l'EAP.

Yann ALGAN répond que, pour gérer la diversité, l'EAP mène une réflexion d'une part sur un incubateur avec une remise à niveau composée de modules afin que les étudiants puissent s'autoévaluer, d'autre part sur la proposition de parcours différents en fonction des niveaux et des spécialités des étudiants, et ce même au sein des cours fondamentaux. Jusqu'à 2015, les étudiants ne se spécialisaient qu'à partir du deuxième semestre. Désormais, ils pourront se spécialiser dès le S1 puisqu'il est apparu que deux semestres de spécialisation étaient insuffisants : dans l'ancien format, le semestre 1 était généraliste, les semestres 2 et 3 étaient spécialisés et le semestre 4 était hors les murs. Outre la spécialisation dès le S1, les cours de tronc commun seront adaptés à la spécialisation choisie et déclinés dans des langues et des niveaux différents.

Pierre FRANÇOIS adresse ses vœux de réussite à ce projet qui lui semble compliqué.

Yann ALGAN précise ensuite que le MAE dispose d'une identité propre très claire et qu'il est plus visible que le master Affaires européennes de la LSE. Il serait donc dommage d'en faire une simple spécialité de l'EAP. Le MPP tient ce rôle de master généraliste. Par ailleurs, pour conserver l'ancrage européen, il est nécessaire d'offrir des cours fondamentaux différents. Les cours de tronc commun du MPP sont très proches de ceux du MAE : l'exigence sur les grandes disciplines fondatrices est donc identique, les cours de tronc commun du MAE étant seulement un peu plus orientés sur l'Europe. Enfin, le MAE repose actuellement sur quatre dominantes : l'économie sera fusionnée dans le *policy stream Economics and public policy* ; pour devenir un enseignement plus professionnalisant, le droit va basculer dans une filière sur la régulation sectorielle et l'interaction entre le droit et l'économie ; l'analyse politique devrait basculer vers *Politics et public policy* ; quant à la filière Europe et le monde, elle a toute sa place dans PSIA et non dans l'École d'affaires publiques et elle doit garder une structuration qui permet le lien avec PSIA.

Vincent TERRASSE rappelle que, pendant plusieurs années, les masters et les écoles de Sciences Po avaient tendance à se multiplier. Depuis peu, une tendance au regroupement apparaît et semble plus pertinente. Toutefois, il semblerait que l'EAP est à la fois française et mondiale avec le MAE un peu à part dans le système et PSIA dont la portée reste indéfinie. Vincent TERRASSE s'enquiert de l'organisation générale et des efforts menés pour permettre la lisibilité de tous les masters. Par ailleurs, il indique ne pas avoir compris le projet intellectuel qui sous-tend le projet d'intégration et la différence entre bien public et bien commun.

S'agissant de la cohérence de l'ensemble, Cornelia WOLL souligne que l'Europe appartient intellectuellement autant aux affaires internationales qu'aux affaires publiques. Ceci est une évidence et la réflexion a davantage porté sur les développements possibles pour que la richesse du MAE profite autant à l'École des affaires publiques qu'à PSIA. Ajouter le MAE comme parcours au sein de l'EAP prouve que l'Europe est partout, mais conserver le master en tant que tel permet d'affirmer que l'Europe requiert une formation spécifique très proche des affaires publiques et qui peut se croiser avec une spécialisation sur un secteur donné. Le lien reste fort avec PSIA puisque les cours donnés dans le MAE dans la filière Europe et le monde sont déjà ouverts aux étudiants de PSIA. Par ailleurs, les structures de gouvernance seront intégrées : le doyen de PSIA siègera dans le comité de pilotage du MAE. Sciences Po a la chance que les enseignements de ses écoles se recoupent, ces dernières n'étant pas en concurrence, mais plutôt en susceptibles d'ouvrir des cours communs en raison de leur proximité thématique.

Yann ALGAN ajoute que les affaires publiques sont devenues internationales. Il existera naturellement des chevauchements entre les écoles, mais une réflexion est en cours avec PSIA afin de définir des domaines de spécialisation et des dominantes différentes. Au sein de l'EAP, l'international est perçu comme le contexte des affaires publiques alors que PSIA s'empare des affaires internationales comme un champ d'études en tant que tel. Par exemple, la filière Énergie est déclinée dans les deux écoles : l'EAP insistera sur des problématiques de régulation au sein du marché européen alors que PSIA étudiera des questions géopolitiques et stratégiques. Ce chevauchement est également possible avec l'École des affaires urbaines puisque les affaires publiques se retrouvent au niveau local, mais puisqu'il n'existe pas de *policy stream* sur l'urbanisme ou la métropole, l'EAP étudie plutôt les modalités de gouvernance au niveau local alors que l'École des affaires urbaines fait de la ville son objet d'étude.

Vincent TERRASSE souligne que les problématiques relatives à la ville sont mondiales avec des enjeux transversaux, et qu'il est difficile de les cantonner à une école en particulier puisque les acteurs sont privés ou publics. Un des enjeux majeurs est la régulation, mais Vincent TERRASSE ne comprend pas le lien entre l'enjeu intellectuel et la répartition des compétences compte tenu des enjeux croisés.

Yann ALGAN répond qu'un étudiant qui souhaite se former à l'urbanisme devra suivre des cours de politique publique, mais aussi des cours fondamentaux d'architecture. Un étudiant de l'École d'affaires publiques qui choisira la ville comme contexte de gouvernance pourra suivre un cours d'architecture en électif, mais ce ne

sera pas un cours fondamental. Les cours fondamentaux sont donc différents selon les écoles. Il existe une articulation intellectuelle et pédagogique, mais aussi une articulation en matière de gouvernance au regard des effectifs. Actuellement, le M1 de l'École d'affaires publiques compte 550 MPP et 150 MAE et une hausse apparaît dans les candidats en PI et en PA. Or, il est anormal de gérer 700 étudiants dans une école et l'EAP est totalement atypique (les écoles de Kennedy ou Princeton comptent environ 150 étudiants).

Pierre FRANÇOIS estime que l'offre pédagogique ne sera jamais parfaitement définie et que des chevauchements existeront toujours. L'enjeu est donc d'identifier si ces chevauchements sont problématiques en termes d'allocation des ressources ou d'économie d'échelle si certains cours sont dédoublés. Il semble nécessaire, au niveau de la gouvernance, que les écoles communiquent sur ces questions. Par ailleurs, il faut s'assurer que les étudiants disposent des informations pertinentes au moment de choisir une école et que les offres sont lisibles. Pierre FRANÇOIS propose de partir du marché du travail et de remonter ensuite vers les formations. Il est important de veiller à la bonne orientation des étudiants et d'améliorer la lisibilité de l'offre d'enseignement.

François-Antoine MARIANI répond qu'il existe un dispositif en ce sens avec une semaine d'orientation et un dispositif tout au long de l'année. En 2015, près de 220 entretiens par Skype ont été réalisés afin d'aider les étudiants dans leur orientation. En outre, le site Internet de l'École d'affaires publiques propose une partie relative aux carrières, en lien avec les *policy streams* et les débouchés qu'ils permettent. Les étudiants qui souhaitent devenir diplomate ne savent pas s'ils doivent intégrer l'EAP ou PSIA : réponse leur est faite que l'EAP est plus indiquée s'ils sont français et que PSIA leur convient mieux s'ils sont étrangers. Cela suppose une finesse d'analyse relativement complexe et de nombreux filtres au regard des carrières envisagées et des parcours déjà réalisés.

Yann ALGAN répond qu'un travail est en cours afin de rendre visible, sur le site Internet de Sciences Po et celui des écoles, la différence entre les écoles au regard des projets professionnels des étudiants. À noter que la création d'une école permet de rationaliser les informations. S'agissant de la gouvernance, il faut déjà souligner que les doyens des écoles n'ont pas de difficulté à travailler ensemble, mais au-delà de ce facteur humain, il serait pertinent que les doyens puissent se rencontrer, en présence de la directrice des études et de Frédéric MION. Quant à l'allocation des ressources, même si cela reste un sujet d'importance, il est parfois nécessaire que des cours soient dédoublés afin de garantir une formation de qualité pour les étudiants avec des cohortes réduites. À noter que les locaux de Sciences Po proposent soit des amphithéâtres, soit des petites salles, mais pas de pièces à la taille intermédiaire. Il n'est donc pas aberrant de dédoubler certains cours pour atteindre des classes de 25 à 50 étudiants.

Amélie GAILLAT évoque la page 5 du document relatif aux évolutions 2015 du MAE : il est question d'une charte des enseignants rédigée pour porter l'évolution de la maquette. Les élus étudiants souhaitent des précisions à ce sujet puisque le rôle des conseils centraux (Conseil de direction et Commission paritaire) est bien défini pour ce qui relève des écoles : les nouveaux statuts de l'IEP prévoient que tout changement de la maquette pédagogique et des formations soient votés en Commission de la vie étudiante et de la formation. L'UNEF s'interroge sur le rôle de cette charte et sur les personnes qui la rédigeront.

Imola STREHO redonne le contexte et rappelle que le MAE a été soumis à un exercice d'évaluation afin de définir ce qui pouvait être amélioré en fonction des remarques de personnes extérieures au programme, à savoir les recruteurs. Ces derniers estiment que les étudiants doivent être capables d'identifier leurs connaissances, mais aussi leurs compétences. Ces dernières ont été identifiées et il est apparu qu'il n'est pas besoin de construire des cours spécifiques pour les maîtriser. Il est plus pertinent que les séminaires ou les *workshops*, en plus du contenu du cours, abordent des exercices comme le travail d'équipe, la prise de position, l'amendement d'un texte, etc. Il s'agit de sensibiliser les enseignants aux compétences qu'ils apportent aux étudiants et de les encourager en ce sens. Cela permet aux étudiants d'identifier leurs compétences et de les mettre en valeur lors d'entretiens et de procédures de recrutement.

Laure PESQUET se réjouit que les nouvelles maquettes répondent aux souhaits des étudiants qui demandaient davantage de TD. Elle s'enquiert de l'avenir du comité de pilotage du MAE, à savoir s'il va intégrer celui de l'École d'affaires publiques. S'agissant du conseil pédagogique de l'EAP, les étudiants UNEF estiment qu'il serait pertinent d'y intégrer un troisième étudiant issu du MAE. Enfin, Laure PESQUET s'enquiert de la date de la rentrée et de la date du vote de cette intégration.

Yann ALGAN répond qu'il est prévu que des membres du comité de pilotage du MAE intègrent celui de l'EAP. Par ailleurs, de nombreux membres du comité de pilotage siègent également au conseil pédagogique.

Toutefois, il devrait un subsister un comité de pilotage réduit plus spécifique au MAE qui veillera à l'articulation avec PSIA. La représentation des étudiants est une question importante.

François-Antoine MARIANI précise qu'il y a déjà un représentant pour le M1 et un représentant pour le M2 du MPP.

En réponse à la dernière question de Laure PESQUET, Yann ALGAN indique qu'il pensait que le vote devait avoir lieu au cours de la séance.

Cornelia WOLL précise que la discussion sur les maquettes a lieu au cours de la séance, mais que le vote porte sur l'intégration du MAE au sein de l'École d'affaires publiques.

Yann ALGAN ajoute que les maquettes seront évidemment présentées aux élus des instances, mais qu'il fallait avant tout que la Commission paritaire valide le principe de l'intégration.

Laure PESQUET demande si l'intégration de nouvelles langues, italien ou polonais, dans le MAE est un objectif avéré.

Imola STREHO répond que le master d'affaires européennes communique régulièrement avec les chaires de professeurs invités à Sciences Po et les enseignants des laboratoires et des centres de recherche. En fonction de la promotion, s'il y a suffisamment d'étudiants d'une certaine langue, un professeur peut être invité à dispenser un cours dans ladite langue. Cela s'est déjà fait de façon *ad hoc* pour l'espagnol et l'allemand.

François-Antoine MARIANI ajoute que ce procédé existe à l'École de droit.

Vincent TERRASSE indique que, lors de la création de l'École d'affaires publiques, il avait participé à l'élaboration de la spécialisation Service public qui supposait un engagement certain de la part des étudiants. Or, le projet présenté semble mettre l'accent sur la formation de supergestionnaires de la complexité et beaucoup moins sur l'engagement, la mobilisation, la régulation ou la gouvernance. Les étudiants de l'École de la communication réalisent une année de césure afin de s'engager pour une cause humanitaire ; or, sur la forme, il semble que Sciences Po prépare surtout des gestionnaires. C'est paradoxal puisque la jeunesse s'engage actuellement dans de nombreux combats, mais que l'offre universitaire forme des techniciens très spécialisés. Il serait souhaitable d'adapter l'offre scolaire aux aspirations des étudiants.

François-Antoine MARIANI répond que l'École d'affaires publiques vise justement à former de nouveaux fonctionnaires qui sauront gérer les problèmes du monde et souhaite que ses étudiants soient capables d'intervenir et de contribuer à la société. Il s'agit vraisemblablement d'un défaut dans la présentation : les notions de coconstruction et de bien commun ont pour objet d'élargir la question des affaires publiques. Le bien commun ne sera plus géré par les seuls énarques, mais par tous les étudiants issus de l'EAP.

Yann ALGAN abonde dans le sens des remarques de Vincent TERRASSE et souligne que le terme « action publique 2.0 » n'est pas neuf et qu'il souhaitait inscrire les termes « action publique 3.0 ». La présentation sera améliorée en ce sens, afin de correspondre au renouvellement de l'action publique. Cette dernière a longtemps été considérée comme une relation hiérarchique entre des administrateurs qui collectaient des taxes et produisaient des services publics. L'action publique est désormais devenue le bien commun et elle est coconstruite par des acteurs divers : des fonctionnaires, la société civile, des entreprises privées, etc. Pour perdurer, elle doit disposer de jeunes citoyens très bien formés, avec une vision transverse et des capacités managériales affirmées. Pour participer au bien commun, il n'est plus nécessaire d'être un haut fonctionnaire : cette contribution peut être apportée par des entrepreneurs sociaux qui développent des applications concrètes.

Grégoire ETRILLARD s'interroge sur le rapport relatif au MAE et souligne qu'il faut être prudent devant les retours d'expérience des étudiants : en fonction du nombre de répondants et de leur profil, les réponses peuvent être biaisées. Il évoque la question « Recommandez-vous le MAE ? » qui, pour les étudiants US et Canada a obtenu 25 % de « probablement pas », 25 % de « éventuellement » et 50 % de « tout à fait ». Il faudrait connaître le nombre d'étudiants pour définir si ces résultats sont représentatifs.

Imola STREHO répond que cela concerne moins de 10 étudiants.

Grégoire ETRILLARD estime donc que ce n'est pas représentatif et qu'il aurait fallu préciser ce nombre. Il demande s'il existe des moyens plus fiables pour mesurer la satisfaction des étudiants. Par ailleurs, il exprime sa méfiance vis-à-vis des stages : il comprend cette demande de la part des étudiants qui découvrent ainsi le monde du travail, mais il déplore que le stage rallonge la durée des études pour un gain parfois limité. Il demande comment ont été intégrées les demandes de professionnalisation dans le nouveau projet.

Imola STREHO indique que le sondage a été élaboré par un spécialiste. Il a été adressé aux promotions actuelles, soit près de 300 étudiants, et à environ 300 anciens étudiants. Plus de 50 % des personnes interrogées ont répondu, ce que les experts en sondage considèrent comme tout à fait notable. La population américaine et canadienne n'est certes pas représentative, mais elle est un des objectifs du master. La population actuelle compte près de 300 étudiants étrangers, dont 90 % en provenance du continent européen, soit seulement une quinzaine d'étudiants non européens. Cette cible est nouvelle et en développement : il était donc important de connaître le ressenti de ces étudiants internationaux.

Grégoire ETRILLARD souligne qu'il existe une différence marquée sur le ressenti entre les étudiants français et les étudiants européens, les premiers étant plus négatifs. Il s'enquiert de la façon dont le MAE a intégré les demandes d'amélioration des étudiants.

Imola STREHO répond qu'un travail important est mené sur l'hétérogénéité des populations entrantes : les étudiants du premier cycle de Science Po parrainent des étudiants qui ne connaissent pas l'institut et accomplissent un travail d'accompagnement et de présentation. Imola STREHO affirme que la particularité des études européennes est l'intérêt porté à l'autre et à la différence. L'objet d'étude permet donc d'agréger les différences des étudiants et de construire un programme sur l'enrichissement mutuel. Le sondage est une source d'information et aucune demande n'a été rejetée. Un dialogue permanent existe avec les délégués de cours et de promotion.

Grégoire ETRILLARD s'enquiert de lignes de force marquées, par exemple des étudiants français qui se plaindraient que trop de cours sont dispensés en anglais.

Imola STREHO répond que chaque demande est examinée afin d'enrichir le programme et d'éviter les clivages. Quant aux stages, ils ne sont pas spécifiques au master Affaires européennes. Il apparaît que de nombreux étudiants choisissent d'effectuer un master à Sciences Po en raison de la place qui est donnée à l'apprentissage par le stage, le mémoire n'étant pas une condition obligatoire de validation du master. De nombreux programmes se construisent avec le stage comme partie intégrante de la formation.

Grégoire ETRILLARD demande comment sont différenciés la césure et le stage et comment apparaît l'élément de professionnalisation au sein du programme.

Imola STREHO répond que cela dépend du projet professionnel des étudiants. Certains d'entre eux ont un projet très précis et un stage suffit à compléter leur formation. D'autres étudiants ont moins de certitudes quant à la carrière qu'ils souhaitent poursuivre et doivent effectuer plusieurs stages ou autres expériences professionnalisantes. L'apprentissage professionnalisant est adapté en fonction des demandes des étudiants et certains étudiants en S4 n'accomplissent pas de stage, car ils en ont déjà fait en licence et/ou ont effectué une année de césure, et qu'ils préfèrent rédiger un mémoire.

#### *c) Vote*

Ismahane GASMI annonce les procurations.

- Pilar CALVO ALVAREZ donne procuration à Pierre FRANÇOIS.
- Martin LEWANDOWSKI donne procuration à Laure PESQUET.
- Daniel MUGERIN donne procuration à Pierre FRANÇOIS.
- Constance MAUBANT donne procuration à Amélie GAILLAT.

*L'intégration du master d'affaires européennes au sein de l'école d'affaires publiques est adoptée à l'unanimité.*

## **II. PRÉSENTATION D'UN PROJET DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE URBAINE ET L'IEP DE BORDEAUX**

#### *a) Exposé*

Brigitte FOUILLAND rappelle que le master *Governing the Large Metropolis* (GLM) a été créé au sein de l'École urbaine en 2010 afin d'étudier les grandes métropoles mondiales à l'extérieur de l'Europe. Ce master

forme les étudiants aux métiers de la gouvernance dans ces très grandes métropoles. À noter qu'une majorité de ces étudiants est issue de l'international. Dans le cadre de l'École urbaine, un parcours particulier consacré aux villes d'Afrique a été développé. Sciences Po a depuis longtemps noué des liens avec l'IEP de Bordeaux sur la question des villes d'Afrique puisque Laurent FOURCHARD, professeur à l'IEP de Bordeaux, enseigne au sein du master GLM depuis sa création. Par ailleurs, Sciences Po travaille depuis longtemps avec Gilles PINSON qui est dans l'équipe d'origine du master Stratégies territoriales et urbaines, qui enseigne à l'IEP de Bordeaux et qui a créé le master Stratégie et gouvernance métropolitaine. Le rapprochement entre les deux écoles permettrait aux étudiants des deux établissements de suivre des semestres d'enseignement au sein de l'établissement partenaire sur le programme Villes d'Afrique. Il ne s'agit pas de créer une double diplomation, mais de faire bénéficier les étudiants des meilleurs enseignements et de la meilleure préparation professionnelle possibles sur la question des villes africaines. Le principe serait de profiter de la première cohorte d'étudiants du master Stratégie et gouvernance métropolitaine à Bordeaux pour établir sans attendre cette formation, en réponse à la forte demande émise par le master GLM. Cette formation s'appuiera sur la qualité de la recherche dans les deux établissements, mais aussi sur un marché professionnel en pleine croissance qui a été identifié grâce aux stages effectués par les étudiants du master GLM et par les projets collectifs (capstone) réalisés en Afrique avec l'Agence française de développement, la Banque mondiale ou encore des entreprises privées françaises ou internationales.

L'approche pédagogique est innovante puisque la formation est dispensée en France avec une visée internationale. Il s'agit de profiter de l'originalité du master GLM qui n'a pas d'équivalent dans le monde et d'approfondir la question. Une autre originalité est que les enseignements du master GLM sont dispensés en langue anglaise alors que le parcours de l'IEP de Bordeaux est principalement dispensé en langue française. Cette diversité de langues est intéressante puisque l'Afrique compte des pays francophones et anglophones. Par ailleurs, certains étudiants du master GLM apprennent le portugais afin de pouvoir travailler dans les pays africains lusophones. Le projet du programme Villes d'Afrique est une mobilité en échange. La scolarité se découpera de la manière suivante : semestre 1 dans l'établissement d'origine ; semestre 2 commun au sein du master GLM ; semestre 3 commun au sein du master de l'IEP de Bordeaux ; semestre 4 en stage ou en terrain de recherche aboutissant à un mémoire. Le semestre 2 est dispensé en anglais, ce qui nécessite que les étudiants maîtrisent cette langue, et réciproquement pour le semestre 3 dispensé en français. Cela suppose une sélection d'étudiants bilingues. Chaque semestre correspond aux 30 ECTS des masters. Les étudiants suivent les cours proposés dans les établissements qu'ils fréquentent, mais les modalités de leur Grand Oral sont celles de leur établissement d'origine. Par ailleurs, les étudiants s'acquittent des droits de scolarité de leur établissement d'origine. Une sélection sera effectuée au cours du semestre 1 pour vérifier que les étudiants justifient du niveau C1 requis pour suivre le parcours GLM à Paris. En outre, ils devront produire une lettre de motivation prouvant qu'ils souhaitent s'engager dans la formation Villes d'Afrique et que leur projet professionnel coïncide avec ce programme. Dans un premier temps, le nombre d'étudiants de ce programme est limité à 6 élèves, soit 3 étudiants de chaque établissement, afin de garantir la qualité de l'enseignement et l'accompagnement de ces étudiants sur le marché professionnel. Brigitte FOUILLAND conclut en affirmant que ce programme est fortement souhaité par l'équipe du master GLM et par l'École urbaine, mais également par les étudiants. Cette formation arrive à point nommé puisque l'Afrique propose un marché professionnel urbain suffisamment développé pour accueillir les diplômés dans les cabinets de consulting, les entreprises privées, les organismes internationaux ou les autorités locales.

#### *b) Questions et observations*

Josselin MARC estime qu'il est important que Sciences Po poursuive sa recherche de partenariats avec d'autres universités afin de favoriser les échanges. Toutefois, l'UNEF déplore la multiplication de formations ou de formations au sein d'autres formations, ce qui va à l'encontre de la création des écoles et de la lisibilité de leur offre de formation. Par ailleurs, ce parcours semble discriminant puisque les étudiants qui en bénéficieraient pourraient présenter un CV plus avantageux que leurs camarades de la même promotion. L'UNEF ne comprend pas pourquoi la formation est limitée à 3 étudiants. Enfin, l'UNEF rappelle que les étudiants s'étaient largement opposés à la sélection en master par la langue : le niveau de langue doit être acquis au terme de la formation et non pas maîtrisé dès le début de la formation. L'UNEF ne comprend pas que les étudiants n'aient pas la possibilité d'acquérir le niveau de langue au cours de la formation, d'autant plus qu'ils ne pourront que progresser en suivant des enseignements en anglais.

Brigitte FOUILLAND répond que la gouvernance des grandes métropoles mondiales obéit à des critères généraux et que l'École urbaine avait la volonté de globaliser ses enseignements. À la demande l'UNEF, elle

avait créé des cours transversaux pour éviter la spécialisation : l'École urbaine forme des étudiants sur les questions relatives à la ville. Toutefois, même si certains enjeux urbains sont communs, l'accès à l'emploi dans certaines villes du monde n'est possible qu'avec la connaissance de raisonnements spécifiques. Il est impossible de raisonner sur les villes françaises comme sur les villes internationales : par exemple, les villes d'Afrique présentent des spécificités dans leur développement actuel. Il ne s'agit pas de spécialiser à outrance les étudiants, mais de leur donner la possibilité d'accéder à un marché du travail avec des connaissances plus précises. S'agissant de la langue, lors de la création du master GLM, il avait été acté que suivre le programme nécessitait un niveau suffisant d'anglais : il ne s'agissait pas de sélectionner négativement les étudiants, mais de s'assurer que les élèves seront capables de suivre les enseignements dispensés en anglais. La question du niveau d'anglais ne se pose donc pas pour Sciences Po. Le niveau en français requis pour suivre le semestre à Bordeaux ne concernera que les quelques étudiants qui ont intégré le master GLM sans connaître le français. Or, près de 90 % des étudiants étrangers de GLM comprennent le français dès leur arrivée et le maîtrisent presque après un semestre, ce qui correspond aux souhaits de l'UNEF que les étudiants puissent acquérir le niveau de langue au cours de leur formation. La question du niveau d'anglais se pose donc plutôt pour les étudiants bordelais qui viendraient suivre les cours du master GLM.

Laure PESQUET s'enquiert des modalités de la sélection, à savoir si les professeurs de Sciences Po et de l'IEP de Bordeaux décident conjointement des étudiants sélectionnés dans ce programme.

Brigitte FOUILLAND répond qu'une commission mixte se réunira pour choisir les étudiants. Par ailleurs, le programme sera ouvert à un plus grand nombre d'étudiants s'il est avéré qu'il est efficace et qu'il existe des débouchés suffisants. Il s'agit de faire preuve de prudence dans la montée en puissance et non pas de restreindre définitivement le nombre d'étudiants.

Pierre FRANÇOIS exprime son étonnement devant ce projet. Le point précédent concernait 700 étudiants alors que la convention présentée concerne 6 étudiants. Il s'interroge sur l'utilité de formaliser un programme aussi restreint et souligne le caractère disproportionné des projets présentés à la Commission paritaire. Par ailleurs, il est évident qu'il existe des spécificités relatives aux villes d'Afrique, mais c'est sans aucun doute le cas pour les villes asiatiques, des villes chinoises ne ressemblant pas à des villes thaïlandaises. Pierre FRANÇOIS demande quand la spécialisation cessera, d'autant plus que le master GLM reposait sur des problématiques communes. Il ne faudrait pas que le partenariat entre Sciences Po et l'IEP de Bordeaux aboutisse à une destruction du master GLM en raison de conventions spécifiques à destination de 4 personnes.

Grégoire ETRILLARD abonde dans ce sens. De son point de vue, ce programme est un semestre à l'extérieur qui ne nécessite pas la constitution d'un nouveau master. Cela revient au débat habituel, à savoir s'il faut créer peu de formations avec des intitulés lisibles ou de nombreuses formations qui s'adaptent à toutes les situations, au risque de perdre de la lisibilité.

Cornelia WOLL comprend la question relative à la lisibilité, mais souligne qu'il est impossible de comparer l'École d'affaires publiques et une convention proposée pour un parcours au sein d'un master d'une petite école. À noter que Sciences Po a signé des conventions pour un cours dispensé par un enseignant d'une institution partenaire. Certains partenariats intéressent Sciences Po, car ils lui permettent de proposer des enseignements qu'elle ne pourrait pas mettre en place seule et qui répondent à une demande identifiée. Le master GLM propose des cours sur l'Asie ou l'Amérique latine et il est possible que quelques étudiants soient intéressés par un partenariat sur ces sujets. Sciences Po doit alors étudier sa capacité ou l'opportunité de nouer un partenariat, étant entendu qu'il faut une cohorte suffisante. Le projet de partenariat avec l'IEP de Bordeaux ne prévoit aucune création de cours, mais l'ouverture d'un parcours de qualité entre Sciences Po et Bordeaux. Par ailleurs, la création d'une école ne signifie pas qu'il ne doit exister qu'un master et que tous les étudiants suivent le même programme. La création d'écoles assure la lisibilité puisqu'un univers de formation ou de spécialisation est clairement identifié. Par exemple, PSIA compte 7 masters avec 15 concentrations thématiques possibles auxquelles s'ajoutent les concentrations régionales. Les étudiants ont ainsi la possibilité de se construire des parcours sur mesure avec des éléments certifiés qui leur assurent une insertion professionnelle. Du fait de sa situation institutionnelle, Cornelia WOLL estime que la multiplication des parcours ne diminue pas la lisibilité : au contraire, cela situe une spécialisation avec un partenaire au sein d'un parcours de master spécialisé et au sein du grand projet intellectuel de l'école.

En réponse à Pierre FRANÇOIS sur un découpage infini du master GLM, Brigitte FOUILLAND répond que la maquette de GLM prévoit, depuis sa création, un semestre 1 avec des cours globaux sur les grandes métropoles mondiales et un semestre 2 consacré aux choix de la région d'étude. Le partenariat avec l'IEP de Bordeaux ne remet pas cela en question : les étudiants sont toujours formés à la gouvernance des grandes



métropoles, mais se voient proposer une spécialisation sur les villes africaines qui leur permet de répondre aux offres professionnelles. En outre, ce partenariat va accroître la lisibilité sur la capacité de Sciences Po à former les étudiants sur les villes d'Afrique au moment où le marché du travail connaît une croissance sur ce sujet.

Vincent TERRASSE approuve le projet de partenariat puisqu'il existe un modèle de la ville africaine très différent de celui de la ville chinoise, nord-américaine ou sud-américaine. Il est donc pertinent que Sciences Po développe une spécialité sur quelques grandes aires géographiques.

Grégoire ETRILLARD comprend que le partenariat est voué à évoluer vers la constitution d'un parcours spécialisé pour former des personnes qui se destinent à travailler en Afrique, ce qui est plus pertinent qu'un simple semestre à l'extérieur.

Brigitte FOUILLAND répond que le partenariat s'inscrit dans une perspective de développement des débouchés et de la spécialisation, y compris au niveau de la recherche, sur les villes d'Afrique.

Grégoire ETRILLARD demande si l'IEP de Bordeaux est plus qualifié que Sciences Po sur le sujet.

Brigitte FOUILLAND répond par l'affirmative et ajoute qu'une des difficultés du master GLM est de trouver des enseignants pour chaque thème. Le rapprochement des deux établissements pour bénéficier de l'enseignement des meilleurs professeurs permet une mutualisation qui, sans avoir besoin de créer de cours, offre à quelques étudiants de suivre une formation de qualité.

Laure PESQUET demande quand les étudiants choisissent le parcours Villes d'Afrique.

Brigitte FOUILLAND répond que le choix de parcours est fait dès le premier semestre : les étudiants sont accompagnés en fonction de leur projet. En semestre 1, les cours rassemblent des étudiants qui ont choisi des parcours différents. À la rentrée 2015, le master GLM comptait 44 étudiants et la répartition est environ de 25 % pour chaque aire géographique, avec des fluctuations en fonction du marché de l'emploi.

Laure PESQUET comprend que, au fur et à mesure du développement de ce partenariat, tous les étudiants qui choisissent l'Afrique pourraient être inclus dans le parcours Villes d'Afrique.

Brigitte FOUILLAND répond par l'affirmative et ajoute que le programme souhaiterait attirer des étudiants africains.

#### *c) Vote*

Ismahane GASMI annonce que Josselin MARC donne procuration à Amélie GAILLAT.

*Le projet de partenariat entre l'école urbaine et l'IEP de Bordeaux est adopté à l'unanimité.*

### **III. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 15 DÉCEMBRE 2015.**

Ce point a été traité avant le point II.

#### *a) Exposé*

Pas de remarques.

#### *b) Vote*

*Le relevé de décision de la Commission de la vie étudiante 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

### **IV. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015.**

#### *a) Exposé*

Pas de remarque.

b) *Vote*

*Le procès-verbal provisoire de la séance du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

## V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **Calendrier des réunions de la Commission paritaire**

Laure PESQUET fait part d'une inquiétude de l'UNEF au sujet du calendrier de la Commission paritaire. Une séance supplémentaire avait été demandée avant les vacances, mais réponse avait été faite que le calendrier ne le permettait pas. Les élus UNEF demandent que des séances soient ajoutées après les élections.

Ismahane GASMI rappelle que les résultats du deuxième tour des élections seront proclamés le 1<sup>er</sup> avril. Il faut respecter le délai légal de recours qui est suivi des vacances scolaires de la zone C, ce qui explique pourquoi la première séance est prévue le 2 mai 2016. Ismahane GASMI indique que les élus du Conseil de direction ont demandé qu'aucune séance ne soit tenue pendant les vacances scolaires.

Pierre FRANÇOIS abonde dans ce sens et indique que, bien que n'étant pas candidat aux prochaines élections, il estime pertinent de tenir les séances de la Commission paritaire à d'autres horaires, les horaires actuels permettant difficilement de gérer une vie de famille. En outre, il faut tenir compte du fait que les prochains conseils seront élus pour 4 ans : avancer le calendrier de 10 jours ne changera rien. Il est préférable de commencer sur des bases sereines, de laisser passer les vacances scolaires et de modifier les horaires.

Laure PESQUET rappelle que les équipes étudiantes changent tout le temps et que les nouveaux élus étudiants n'auront que deux séances pour travailler.

Cornelia WOLL souscrit à cela et indique que les premières séances auront un ordre du jour chargé avec des questions d'importance et l'élection des présidents.

Vincent TERRASSE abonde dans le sens de Pierre FRANÇOIS : les horaires de la Commission paritaire ne sont pas idéaux pour ceux qui doivent gérer une autre vie professionnelle et une vie familiale.

Cornelia WOLL rappelle que les réunions tardives ont été instaurées pour respecter les obligations professionnelles des élus enseignants dans la journée.

Vincent TERRASSE comprend cette raison et rappelle que, pendant une période, la Commission paritaire avait tendance à terminer très tard.

Grégoire ETRILLARD souligne l'amélioration de la conduite de la Commission paritaire.

Pierre FRANÇOIS indique que de nombreux enseignants ne souhaitent pas s'engager en raison des horaires tardifs.

Delphine GROUES demande si les élus préféreraient que la Commission paritaire se réunisse à 8 h 30, comme le Conseil de direction.

Pierre FRANÇOIS et Vincent TERRASSE répondent par l'affirmative.

Grégoire ETRILLARD précise qu'un début de séance à 8 h ne justifie pas une clôture de séance à 12 h.

Cornelia WOLL souligne que 8 h est un horaire trop matinal pour ceux qui déposent des enfants à l'école.

Pierre FRANÇOIS répète qu'il ne faut pas prendre la question des horaires à la légère. Il tente de motiver les enseignants de sociologie afin qu'il y ait au moins un candidat du département pour tous les conseils : une des raisons du refus d'engagement est la tenue de la Commission paritaire le lundi soir à partir de 18 h.

### **Assouplissement des mesures de sécurité**

Laure PESQUET indique que de nombreuses associations ont fait part de leur frustration quant au fait qu'elles ne peuvent pas accueillir d'intervenants extérieurs. L'UNEF demande que le public extérieur puisse entrer à Sciences Po.

Andreas ROESSNER répond que ce sujet est au cœur des réflexions de la DVU et de Sciences Po depuis plusieurs semaines. Des réunions ont réuni des membres de la direction afin de proposer des changements dans la tenue des événements. Il est regrettable que les événements organisés par Sciences Po soient fermés

au public externe. Un dispositif est prévu : il reposerait sur une invitation nominative. Les associations sont autorisées à accueillir du public, mais il leur revient d'inviter le public extérieur, sous réserve qu'il ne représente pas plus de 20 % de l'effectif global de l'évènement. Les élèves seront également invités à soutenir les équipes d'accueil et de sécurité en accueillant les intervenants qu'ils auront conviés. Ces derniers devront présenter leur invitation et une pièce d'identité. Par ailleurs, si le contexte national et interne à l'école permet d'assouplir les mesures de sécurité, Sciences Po envisagera de rouvrir plus largement ses portes.

Laure PESQUET souligne que de nombreuses universités parisiennes ont fait le choix de rouvrir leurs portes. C'est un moyen de décloisonner, de parler et de revivre ensemble normalement.

Andreas ROESSNER répond que la préoccupation principale est de veiller à la sécurité collective des publics qui fréquentent Sciences Po. Les équipes de la direction réfléchissent au rétablissement progressif de la vie normale au sein de l'établissement, mais il n'est pas encore prévu de rouvrir largement l'accès aux locaux.

Laure PESQUET indique qu'elle suit des cours à l'INALCO et qu'elle est soumise à un contrôle de sacs, ce qui permet d'assurer la sécurité des personnes et ne les empêche pas d'assister aux conférences publiques.

Cornelia WOLL souligne la complexité du débat : d'une part les universités sont des lieux d'échange pour les chercheurs et les associations étudiantes, d'autre part la politique de sécurité qui est mise en place représente une dépense importante. À noter que certains étudiants souhaiteraient la présence de vigiles armés à l'entrée de l'établissement. De son côté, la direction souhaite revenir à la normalité et permettre les échanges, mais elle tient avant tout à assurer la sécurité et à rassurer les personnes qui sont angoissées à l'idée d'entrer dans un lieu très fréquenté qui pourrait être pris pour cible. Les arbitrages résultent de ces nombreuses discussions.

Amélie GAILLAT s'enquiert des modalités d'invitation du public extérieur, à savoir s'il est prévu d'utiliser le site Pic-Asso.

Andreas ROESSNER répond que le site Pic-Asso ne sera pas utilisé, car il est ouvert au grand public. Les invitations devront être nominatives. Un modèle de fichier Excel sera communiqué aux associations.

Laure PESQUET ne comprend pas la différence de traitement entre les évènements étudiants et les évènements organisés par Sciences Po.

Andreas ROESSNER indique ne pas connaître le logiciel utilisé lors des évènements organisés par la direction de la communication.

Cornelia WOLL répond que le principe de l'invitation nominative est appliqué aux évènements scientifiques organisés par les centres de recherche. Les organisateurs de l'évènement aident les appariteurs et les équipes de sécurité à accueillir les personnes invitées.

En l'absence d'autres questions diverses, Laure PESQUET propose de lever la séance.

Grégoire ETRILLARD adresse ses remerciements à la Commission paritaire dont les travaux sont véritablement passionnants. Il annonce qu'il est candidat aux prochaines élections. Il remercie Sylvie HERLICQ, Andreas ROESSNER et tous les membres de la direction. Il adresse également des remerciements à l'UNEF. Alors qu'il ne connaissait pas vraiment le fonctionnement de Sciences Po, il a vécu trois ans enrichissants au sein de la Commission paritaire.

Vincent TERRASSE indique qu'il ne sera pas candidat, mais qu'il a été ravi de participer aux travaux de la Commission paritaire. Même si les élus sont très critiques devant les projets qui leur sont présentés, ils saluent le travail réalisé par l'administration. À son tour, il indique avec humour qu'il ne nourrit aucun ressentiment envers l'UNEF. Enfin, il appelle de ses vœux des présentations plus compréhensibles, avec moins de jargon et de sigles.

*Applaudissements.*

*Laure PESQUET lève la séance à 19 h 57.*